

FIP France Excellence II

Informations financières au 30/06/2024

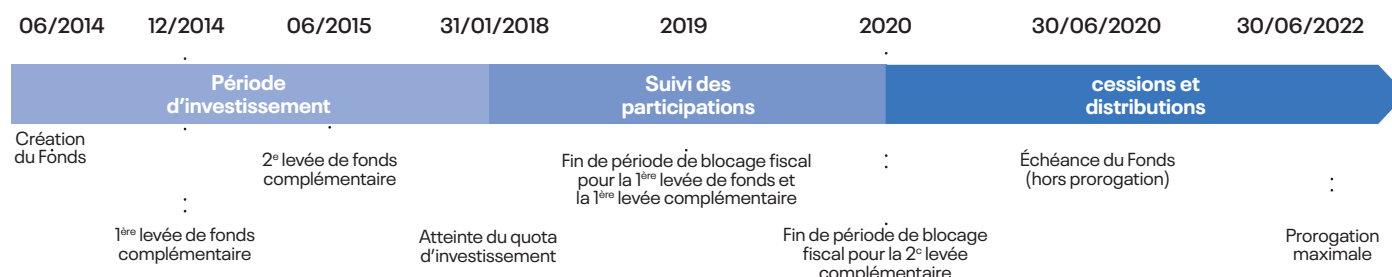
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	Fonds d'Investissement de Proximité
Codes ISIN	Part A (IR) - FRO011716299 / Part B (ISF) - FRO011804939
Région d'investissement	Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, PACA
Taux de réduction fiscale	18% IR ou 50% ISF
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Rachats de parts	Pas de rachat possible
Nombre de PME en portefeuille au 30/06/2024	9
Statut	Depuis le 30/06/2022 - Liquidation
Valeur d'origine de la part (nominal)	500€
Valeur liquidative au 30/06/2024 (distributions incluses)	422,06€
Performance depuis l'origine	-15,59%
Performance depuis l'origine avantage fiscal inclus ⁽¹⁾	+68,82%

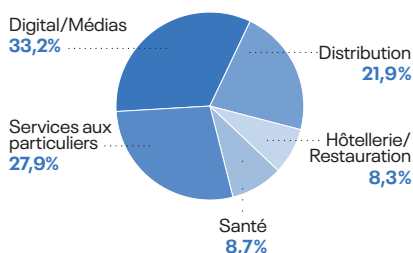
DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Date	Montant brut par part	Pourcentage du nominal
15/06/2022	50,00€	10%
31/05/2023	50,00€	10%

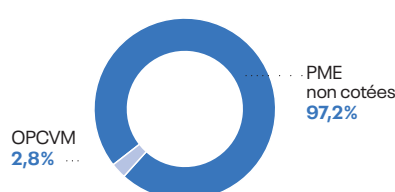
HORIZON D'INVESTISSEMENT



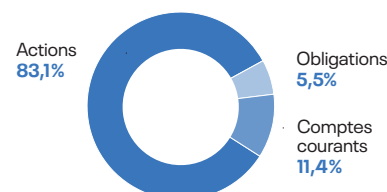
RÉPARTITION SECTORIELLE



RÉPARTITION DE L'ACTIF NET



RÉPARTITION DE L'ACTIF INVESTI EN PME



La performance du Fonds a vocation à évoluer en égard aux conditions de cession des dernières participations encore en portefeuille.

⁽¹⁾ Cette performance est donnée à titre indicatif et a été calculée pour un investissement optimisé fiscalement, bénéficiant du taux maximal de réduction d'impôt. En effet, cette réduction est définitivement acquise sous certaines conditions, notamment de durée de détention des titres, et dépend de la situation individuelle de chacun, le plafonnement des niches fiscales pouvant limiter la portée de cet avantage fiscal.

PRINCIPALES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE

Nom	Activité	Région	% du Fonds ⁽²⁾
Intuilab	Éditeur de logiciels	Occitanie	10%
Geronimo - Gelazur	Groupe de négoce de produits de la mer surgelés	PACA	8,5%
M Services	Holding de reprise des titres Yoopala Services, société spécialisée dans la garde d'enfants, et Pro Sap Développement, société spécialisée dans la formation	Occitanie	4,4%
Fineheart	Spécialiste des technologies innovantes du domaine cardiovasculaire	Nouvelle-Aquitaine	3,4%
Tommy's Dinner	Groupe de restaurants	Occitanie	3,4%
Autres			9,4%

⁽²⁾ calculé sur les souscriptions initiales.

PRINCIPALES SORTIES RÉALISÉES

Nom	Activité	Année de sortie	Multiple réalisé
Nap	Distribution de produits de diversification auprès des commerces de presse	2016	Entre 1 et 1,5x
Take & Buy	Commercialisation d'opérations de mobile to store	2018	Moins de 1x
Sequoiasoft	édition de logiciels pour les acteurs de l'hébergement et de la restauration	2019	Entre 1,5 et 2x
Everblue	Réseau de distribution de piscines	2021	Entre 1,5 et 2x
Dujiarco	Spécialiste dans la fourniture d'installations métalliques complexes à destination des moyennes et grosses centrales hydroélectriques	2021	Entre 1,5 et 2x
Holding Pacte	Maintenance et vente de périphériques d'impression	2022	Moins de 0,5x
Aqprim	Groupe de promotion immobilière	2022	Entre 1,5 et 2x
VIMS	Dispositifs médicaux destinés à la chirurgie vidéo assistée	2024	Entre 1,5 et 2x

VALEUR LIQUIDATIVE ET FRAIS DES FONDS

		SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DES DISTRIBUTIONS pour une part ou un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire, en € ; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée)									
Année de création	Grandeur constatée	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
2014	VL+ distributions	475,50 €	454,16 €	436,52 €	397,60 €	308,35 €	311,30 €	311,87 €	374,26 €	422,06 €	
	Montant des frais	39,04 €	39,24 €	39,21 €	108,48 €	122,47 €	147,80 €	160,01 €	164,92 €	165,91 € ⁽³⁾	

Le montant des frais ainsi que les valeurs liquidatives majorées des distributions figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n°2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les Fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du Code Général des Impôts.

Le calcul des grandeurs présentées dans le tableau défini au présent article est effectué selon les normes, conventions et hypothèses suivantes :

i) La grandeur dénommée "Montant des frais" est égale au ratio entre :

- le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription ;
- le ratio entre, d'une part, le montant des souscriptions initiales totales telles que définies à l'article 1^{er} de l'arrêté du 10 avril 2012 et, d'autre part, la valeur de souscription initiale d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire telle que définie à ce même article.

ii) La grandeur dénommée "Somme de la valeur liquidative et des distributions, d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire" est égale à la somme de :

- la valeur liquidative d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire ;
- le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au Fonds ou aux titres de capital ou donnant accès au capital de la société.

⁽³⁾ Ce tableau mentionne les frais effectivement payés par le Fonds au vu de ses contraintes d'investissement et de sa trésorerie disponible. L'ensemble des frais dus par le Fonds et pris en compte dans la valeur liquidative s'élevaient toutefois à 166,07€.

COMMENTAIRE DE GESTION

Au 30 juin 2024, sur les investissements qu'il a réalisés, avant imputation des frais de gestion et de fonctionnement, le Fonds est en plus-value de 87 € par part.

En effet, ce Fonds initialement investi dans 24 PME a réalisé 13 cessions partielles ou totales ayant permis de générer une plus-value. Cette plus-value couvre les effets de 4 défaillances rencontrées sur les secteurs du digital, de l'informatique et de la distribution spécialisée. Les titres restant en portefeuille ainsi que la part libre enregistrent, quant à eux, une plus-value latente de 40 € par part.

La valeur liquidative du Fonds est en hausse par rapport au semestre dernier. En effet, les titres de la société Vims ont été cédés en plus-value. Concomitamment à cette sortie, le Fonds a perçu plus de la moitié du prix de cession. Le solde à percevoir est étalé jusqu'à la fin de l'année 2026 et est conditionné à l'atteinte de résultats principalement techniques et commerciaux. Parallèlement, les titres des sociétés Adveez (géolocalisation d'objets) et Geronimo ont été revalorisés pour tenir compte des négociations de sortie en cours. Également, les titres de la société Tommy's Diner ont été partiellement remboursés selon les conditions prévues dans le plan de conciliation.

Le Fonds a dépassé sa durée de vie réglementaire. L'équipe de gestion fait son possible pour liquider les dernières lignes dans les meilleures conditions mais manque de visibilité sur le délai de sortie :

- **Adveez** : en 2021, la société a confirmé sa capacité à doubler son chiffre d'affaires, tant grâce à ses activités aéroportuaires qu'au travers d'une diversification. Elle a confirmé ces performances en 2022, avec une forte croissance et un niveau de rentabilité en progression. Début 2022, Adveez était arrivée à un point avancé dans des négociations en vue d'une cession avec un groupe américain. Aujourd'hui cette transaction n'est plus d'actualité, mais Adveez et l'équipe de gestion sont en discussion avec un nouvel acquéreur potentiel, ce qui pourrait entraîner une cession des titres avant la fin d'année 2024.
- **Fineheart** : Les premiers essais cliniques sur patient humain sont intervenus à la fin de l'année 2023 avec succès. Les modalités d'une liquidité totale ou partielle des titres restent à déterminer. Une demande de sortie anticipée a donc été transmise au management de la société.
- **Geronimo** : un acteur industriel japonais a exprimé son intérêt pour un rachat du Groupe mais un des dirigeants s'est opposé à toutes les propositions formulées car il voulait favoriser la reprise avec un autre investisseur. En attendant une issue, l'équipe de gestion étudie les autres options de liquidité qui pourraient être mises en œuvre.
- **Intuilab** : Un process de cession avait été initié en 2023 afin de permettre une cession des titres sur l'année 2024. Toutefois, l'opération a été abandonnée pour des raisons techniques, et notamment un désalignement des intérêts des dirigeants. Un recrutement a été lancé pour remplacer les deux dirigeants actuels et réhausser l'image de la société. La société de gestion envisage une sortie définitive des titres dans les 2 ans.
- **Groupe M Services** : L'endettement reste significatif, et la recherche de liquidité est toujours difficile. Un nouveau plan de remboursement a été renégocié sur la fin d'année 2023 et les perspectives de liquidité se préciseront qu'après une réduction de l'endettement.
- **Tommy's Diner** : La crise sanitaire ayant fortement impacté le Groupe qui entamait une phase de redressement, un nouveau protocole a été négocié avec l'ensemble des créanciers. A ce titre, plusieurs remboursements sont intervenus depuis l'année 2023. Les derniers exercices confirment la reprise de la société, avec un chiffre d'affaires en progression dû à une hausse de la fréquentation dans les restaurants sans toutefois retrouver son niveau d'activité avant covid. Des discussions sont en cours avec le dirigeant pour le rachat des titres du Fonds qui pourrait intervenir sur la fin d'année 2024.

Aucun redressement de la valeur liquidative n'est malheureusement envisagé. Toutefois, l'équipe de gestion envisage de procéder à une distribution partielle sur le quatrième trimestre 2024, à hauteur de 17 % de la valeur nominale, soit 85 € par part.

Nous rappelons que la société de gestion ne perçoit plus de commissions de gestion sur ce Fonds.

M-CAPITAL

PARIS | 25, rue du 4 Septembre - 75001 Paris

TOULOUSE | 8, rue des Trente-Six Ponts - CS 64210 - 31031 Toulouse Cedex 4

contact@mcapital.fr

www.mcapital.fr

N° d'agrément AMF : GP 02-028